



Toulouse le 26/06/20

Monsieur le Recteur,

Depuis le 24/06/20, nos collègues peuvent prendre connaissance des résultats du mouvement intra-académique. Beaucoup de nos collègues s'interrogent ou ont des doutes, qui nous paraissent justifiés au vu des premiers retours des demandeurs et de certaines situations qui semblent problématiques.

Nous nous inquiétons des erreurs ayant manifestement impacté la réaffectation des collègues placés en mesure de cartes scolaire, et pour lesquels nous pensons que le résultat communiqué ne respecte pas les engagements de notre employeur. Nous vous demandons donc de procéder de toute urgence à des vérifications des opérations relatives à ces collègues, et aux rectifications qui s'imposent pour que ces collègues, qui ont déjà perdu leur poste, ne subissent une décision que leur serait défavorable et qui conduirait à un recours.

Avant d'aller plus loin dans la communication d'informations aux collègues par vos services, nous vous demandons également de vérifier les barres départementales affichées avant tout autre opérations intra-départementale voire intra commune.

Pour une meilleure compréhension par les collègues du résultat de leur demande de mutation, mais aussi afin de limiter la suspicion qui résulterait d'un manque de transparence dans les informations qui entourent la communication des résultats, nous vous demandons de communiquer le plus rapidement possible les barres des communes. Cela éclairera sans aucun doute nombre de nos collègues, et allègera la charge de travail de vos services qui ne manqueront pas d'être sollicités pour des situations ne posant pas forcément problème, mais que les collègues ne peuvent comprendre sans les informations expliquant leur résultats.

Par ailleurs, les mutations internes aux communes ne semblent pas avoir été traitées partout et jusqu'au bout par vos services. Des collègues en poste en collège depuis de nombreuses années se voient empêchés de muter en lycée par des collègues entrants avec un barème supérieur sur la commune. La permutation de ces collègues doit être effectuée le plus rapidement possible, afin de ne pas ajouter de la colère à l'amertume chez nos collègues qui ont connaissance de ces erreurs incompréhensibles.

Enfin, dans l'optique de limiter le temps des incertitudes et de garantir aux collègues dont la situation le justifie une prise en compte la plus rapide possible de leurs recours, nous vous demandons de corriger au plus vite les erreurs manifestes. Dans le même esprit, et dans l'intérêt de nos collègues comme de l'institution, notamment pour une préparation de rentrée facilitée, il est impératif pour nous de programmer les premières réunions bilatérales dès le début du mois du juillet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pierre Priouret
Secrétaire général
SNES-FSU Toulouse

André Castellan
Secrétaire académique
SNEP-FSU Toulouse

Agnès Bernadou - Estelle Carrier
Secrétaires académiques
SNUEP-FSU Toulouse